



ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS
D'ALGER CENTRE
SOUS DIRECTION TECHNIQUE
DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Référence : AT/DO AC/SDTO/DRT/ N°159/23

Alger le 21/06/2023

A Monsieur le Gérant de
L'Entreprise ETB RAACH Mohamed.
CITE BELGHZAL ROUTE BOUSSADA 607 R6 DJELFA

Objet : 1ere Mise en Demeure

Monsieur ;

Dans le cadre du protocole de contrat d'adhésion à commande N°32/2023 du 18/05/2023 entre Algérie Télécom DOT ALGER CENTRE et l'entreprise ETB RAACH Mohamed, un Chantier vous a été attribué sous ODS N°146 DU 24/05/2023 relatif aux Travaux de création canalisation au profit du Projet VDS deuxième tranche Boucles des MATS au niveau de la SURETE DAIRA MHAMED --- 5eme SU DEBIH CHERIF CMP BEN MHIDI.

Lors de l'exécution des travaux du chantier cités, il a été constaté ce qui suit :

- 1- Fouilles ouvertes non sécurisées, ce qui a provoqué des désagréments pour les piétons et les véhicules.
- 2- Manque d'ouvrier sur le chantier par rapport à vos engagements contractuels.
- 3- Absences répétitives non justifiées.
- 4- Manque nettoyage du site des déblais.
- 5- Retard dans l'exécution des travaux.
- 6- Impossibilité de vous joindre par téléphone.

Devant cette situation contraignante pour le bon fonctionnement de notre entreprise. Nous sommes dans l'obligation de vous mettre en demeure par rapport au non-respect des clauses contractuelles.

Mr Le Directeur Opérationnel des Télécommunications
ALGER CENTRE

Copie : Madame la juriste

